Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 93 (1967)

Heft: 6: SIA spécial, no 1, 1967: Séminaire sur les trauvaux d'ingénieurs et d'architectes à l'étranger

Artikel: Aide technique multilatérale accordée par la Suisse aux pays en voie de développement

Autor: Jeanneret, René P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-69063

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

étatiques qui sont souvent en mesure d'offrir des conditions de paiement plus agréables que celles que peuvent faire les bureaux suisses. La parade à ces difficultés est évidemment le groupement des bureaux d'ingénieurs, la collaboration avec les banques et l'utilisation des possibilités offertes par la garantie des risques à l'exportation. Mais en face de ces inconvénients, il y a aussi certains avantages que possèdent les bureaux suisses. Tout d'abord la neutralité de la Suisse, qui agit positivement dans le cas particulier, et aussi notre bonne cote. Quand je dis ceci, je mets implicitement un point d'interrogation, parce que cette cote est malheureusement en voie de dévalorisation. Un autre avantage d'importance est la variété des travaux effectués en Suisse par les bureaux suisses, ce qui leur confère une très grande expérience dont ils bénéficient. En tout état de cause, l'intérêt pour la Suisse du travail des bureaux à l'étranger est beaucoup plus important que ne pourrait le faire croire le simple montant des honoraires. En effet, ce travail aide à maintenir le prestige de la Suisse, favorise aussi le commerce international et très souvent fraie la voie à des exportations industrielles, ce qui est particulièrement utile au moment où les marchés du tiers monde commencent à s'ouvrir. Cependant, pour être efficace, cette branche très particulière du commerce extérieur de notre pays doit respecter certains impératifs et bénéficier d'un préjugé favorable, ce qui se traduit par des mesures financières et des règles de droit. C'est à l'examen de ces impératifs, de ces mesures, de ces règles, que nous allons passer la journée grâce à l'active collaboration des conférenciers, que notre président central a déjà remerciés, et de vous tous, je l'espère.

Ceci dit, je donnerai immédiatement la parole à M. Moser, qui est vice-directeur de la division du commerce et qui, depuis une vingtaine d'années, prend part à des pourparlers avec l'étranger et tout récemment a conclu un certain nombre de contrats bilatéraux, notamment avec des Etats africains [1].

[1] L'original de la conférence de M. Moser, en langue allemande, paraît au n° du 9 mars 1967 de la *Schweizerische Bauzeitung*. (Réd.).

AIDE TECHNIQUE MULTILATÉRALE ACCORDÉE PAR LA SUISSE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

par RENÉ P. JEANNERET, Service du Délégué à la coopération technique, Berne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Saisissant l'occasion qui m'est donnée, je me permettrai de vous dire en préface brièvement ceci :

L'importance incontestée que joue la Société suisse des ingénieurs et des architectes dans un secteur vital de notre économie devrait l'engager, me semble-t-il, à tenir un rôle plus actif dans l'ensemble des efforts suisses pour le recrutement d'experts en faveur de la coopération technique internationale. Son réservoir de connaissances professionnelles et le « know how » de ses membres la prédestinerait à favoriser une participation adéquate de ses membres ingénieurs et architectes dans le développement important du tiers monde qui suit son cours depuis une quinzaine d'années.

Le recrutement d'experts pour les organisations internationales par la Confédération

Le recrutement d'experts multilatéraux se fait, en Suisse, essentiellement par l'intermédiaire de la Confédération, c'est-à-dire par les services du Délégué à la coopération technique. Celui-ci agit en tant que « Comité national suisse de recrutement » — appelé aussi « source de recrutement » — des Nations Unies et de leurs organisations spécialisées. Il assure également la liaison entre les candidats à des missions et les experts et les organisations internationales ; il s'occupe des intérêts des experts.

Les organisations des Nations Unies sont les suivantes :

1. Le Fonds spécial et le Programme élargi des Nations Unies. Ces organes s'occupent surtout du recrutement d'experts des domaines de la technique ; donc des professions représentées dans cette assemblée : ingénieurs du génie civil, spécialistes des routes, des barrages et du bâtiment ; des ingénieurs de l'électrotechnique, de l'utilisation et de la production de l'énergie ; des ingénieurs de la construction de machines (grande et petite mécanique) ; des architectes, orientés surtout dans la construction d'intérêt public, écoles, hôpitaux, centres d'habitation urbains et des régions rurales, mais aussi des domaines de la géologie, de la chimie, de la physique, puis du domaine de l'économie, de la banque, du tourisme et de l'administration publique.

2. La FAO, « Food and Agricultural Organisation », l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a son siège à Rome. L'activité de cette importante organisation touche l'amélioration des cultures et du cheptel et, d'une manière plus générale, tous les problèmes visant à améliorer la situation alimentaire des pays en voie de développement ; ceux-ci lui demandent de manière toujours plus pressante de les aider et les conseiller dans leur difficile lutte contre la faim. La FAO requiert naturellement un grand nombre d'ingénieurs agronomes diplômés d'un polytechnicum et spécialisés dans l'un ou l'autre des secteurs de la production agricole ou animale ; des vétérinaires aptes à combattre les maladies et épidémies nombreuses dans ces pays ; des spécialistes de la nutrition, de la technologie alimentaire et les gens de la forêt : ingénieurs forestiers, spécialistes du reboisement, de la sylviculture, et de la mise en valeur des forêts, de l'exploitation et de la commercialisation des forêts, et bien d'autres encore.

3. L'UNESCO, à Paris, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui recrute les experts des domaines de l'enseignement et de la science. C'est donc cet organisme qui a charge

de la lutte contre l'analphabétisme dans le monde entier. Son plan d'alphabétisation en Afrique, qui porte sur vingt-cinq ans, prévoit la formation de 25 000 à 30 000 maîtres autochtones d'écoles normales africaines, nécessitant le recrutement d'environ 5000 professeurs d'écoles normales et autres dans les pays développés. C'est également l'UNESCO qui s'occupe du recrutement du corps enseignant des universités et polytechnicums des pays en voie de développement. La Suisse est pour elle une source de recrutement fort intéressante.

4. Le BIT, donc le Bureau international du Travail, à Genève, qui doit s'occuper, dans le cadre de la coopération technique, des missions de l'artisanat, tant à l'échelon local ou régional que national, de la création de la petite industrie, des problèmes de l'assurance sociale, de la sécurité sociale et de l'importante formation de la main-d'œuvre artisanale, du secrétariat et de l'administration publique. Il lui appartient donc de recruter les experts dont il a besoin.

C'est également le cas pour l'OCDE, à Paris, en ce qui concerne les pays du bassin de la Méditerranée ; pour la Banque Mondiale, à Washington, et plusieurs organisations spécialisées, telles que l'OMS, UIT, AEAI, qui nous mettent régulièrement à contribution dans le but de leur procurer des experts.

* * *

Parmi les candidatures soumises par les services du Délégué à la coopération technique, les organisations internationales ont nommé les experts suisses suivants :

En 1961	63	experts
En 1962	84	»
En 1963	78	»
En 1964	53	»
En 1965	50	»
Et à ce jour, en 1966	15	»

La répartition approximative par continent est la suivante :

70 % en Afrique ;
17 % en Amérique latine ;
11 % en Asie ;
et 2 % en Europe.

A titre indicatif, la répartition par profession des 50 experts nommés en 1965 était la suivante :

Format. professionnelle	7	Administr. publique . .	7
Enseignement	6	Domaines techniques .	6
Productivité industr. .	5	Domaines forestiers . .	4
Agriculture	4	Chimie.	4
Tourisme et hôtellerie.	3	Géologie	3
Météorologie	1		

* * *

La Suisse contribue financièrement depuis 1950 à l'aide des Nations Unies aux pays en voie de développement. De 1950 à 1956, avec 1 million de francs par an, en 1957 et 1958 1,5 million, en 1959 1,5 million au Programme élargi et avec une première contribution de 2 millions au Fonds spécial.

En 1960 et 1961, 2 millions aux deux fonds ; en 1963 et 1964 notre contribution était augmentée respectivement à 3,5 et 4,5 millions. Vint s'ajouter 1 million versé aux Nations Unies pour des actions spéciales, Congo, Réfugiés de Palestine et autres. En 1965, ces chiffres étaient de 3,75 millions pour le Programme élargi, 5,75 millions pour le Fonds spécial, et pour les actions spéciales 1,444 million. Ces contributions seront probablement augmentées à 4 et 6 millions pour l'année en cours.

Evidemment, la contribution financière à l'assistance technique des Nations Unies est essentielle. Mais, soyons-en bien conscients, elle n'est pas tout. Elle restera pratiquement sans effet si elle n'est pas secondée par la matière grise, par la connaissance et le savoir. Ce sont en effet les experts — des spécialistes compétents et sages — qui sont à la base de la bonne marche de tout programme de développement ! Nos experts rentrés de mission sont assez d'accord sur le point que le 60 %, ou même plus, de la réussite d'une mission dépend de la personnalité et des fortes qualités humaines de cet agent d'exécution. Ainsi, la réalisation technique dépend souvent de facteurs importants non techniques.

De manière générale, l'expert suisse est apprécié, tant par les pays en voie de développement que par les organisations internationales. Professionnellement bien préparé, il est consciencieux, connaît les langues, est sans grands préjugés et doué d'un bon sens démocratique qui lui permet d'entrevoir rapidement les problèmes de fond tels qu'ils se posent au tiers monde et à sa propre mission.

Je pense que ce n'est pas inutile de relever encore que l'expert se voit souvent sollicité, dans le cadre de sa mission ou même en dehors de son mandat, de conseiller les représentants du gouvernement de son pays d'affectation sur l'acquisition possible de divers matériels, pouvant aller du transistor à la turbine, de l'appareil de précision au central téléphonique et de la machine de précision à la minoterie. L'influence de l'expert, fondée sur la confiance et l'estime qu'il se sera créées durant son séjour, peut être déterminante et des plus heureuses pour de futures relations commerciales. Aussi, les experts internationaux représentent de plus en plus un type nouveau d'ambassadeurs de leur pays d'origine. Le « good will » créé par un expert suisse peut présenter un intérêt à divers échelons. Envers les Nations Unies, nos experts mettent en pratique la neutralité active bien connue de la Suisse.

Le salaire de base des experts est fixé en dollars et est net d'impôts. En principe, la durée des missions varie de deux à trois mois lorsqu'il s'agit d'études, et d'un ou deux ans, voire plus, dans les autres cas.

La Confédération ne pourra contribuer aux efforts de recrutement d'assistance technique des Nations Unies que dans la mesure où les milieux économiques, notre industrie, nos universités et nos centres de formation la seconderont. Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ingénieurs et architectes, pourquoi j'exprime le vœu que la collaboration entre le service de la coopération technique et votre importante organisation professionnelle devienne toujours plus étroite et efficace.

J'aurais aimé vous donner plus de précision sur le mode de recrutement des experts multilatéraux, sur le rôle influent que notre service est appelé à jouer dans cette procédure, et vous dire aussi quelle serait, à notre avis, la façon la plus efficace pour la SIA de collaborer à ce recrutement. Hélas, le temps réservé à cet exposé ne me permet pas d'entrer dans le détail. Cependant, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire il y a cinq ans déjà avec votre dévoué secrétaire général, M. Wüstemann, je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.